

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'ADHÉSION (CGV)

PATTES"MINUTES

Association régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse

Siège: 1201 Genève, Suisse

E-mail: info@pattesminutes.ch | site web: <https://www.pattesminutes.ch>

Numéro IDE: CHE-247.481.263

Article 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Adhésion (ci-après « CGV ») s'appliquent de plein droit à l'ensemble des prestations de services, abonnements et adhésions proposés par **pattes"minutes** (ci-après « l'Association ») auprès de ses membres et de nouveaux clients, qu'il s'agisse de personnes physiques (particuliers) ou de personnes morales (autres associations, entreprises, ci-après « donateurs »).

Toute souscription à un abonnement, versement de cotisation ou commande de prestation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, ainsi que des statuts de l'Association.

Article 2 – Distinction entre Cotisation (Adhésion) et Abonnement (Service)

2.1 Cotisation de membre (Adhésion) :

Le versement de la cotisation annuelle confère le statut de membre de l'Association, conformément aux statuts de cette dernière. La qualité de membre ouvre droit à un rabais de 5% sur le total des prestations et événements de l'Association, à la participation aux Assemblées Générales et aux droits de vote associés.

Selon les statuts, la cotisation est valable 1 an, aucun remboursement n'est accordé et elle n'est pas cumulable avec les abonnements de l'Association.

2.2 Abonnement de membre (Services) :

L'abonnement est une prestation de services payante distincte à l'adhésion. Il donne accès aux prestations spécifiques de l'Association (b.a.c, activités, accès à des contenus en ligne ou infrastructures physiques) pendant la durée choisie. Les avantages des abonnements ouvre droit à un rabais de 7% + 4h offertes au b.a.c (abo. mini) et de 10% + 8h offertes au b.a.c (abo. light) Selon les statuts, nos abonnements sont valables 1 an et donne le statut de membre, aucun remboursement n'est accordé et ils ne sont pas cumulables entre-eux, ni avec la cotisation de l'Association.

Article 3 – Tarifs et Modalités de paiement

3.1 Prix :

Tous les prix des cotisations et abonnements sont indiqués en Francs suisses (CHF), toutes taxes comprises (TVA incluse si applicable). En vertu de son statut associatif et de son chiffre d'affaires, l'Association n'est actuellement pas soumise à la TVA.

3.2 Modalités de paiement :

Le règlement s'effectue par les moyens de paiement disponibles sur le site web et/ou indiqués sur la facture (carte de crédit, twint, klarna, paypal, google/apple pay, virement bancaire, QR facture, espèces, factures). Toutes nos prestations, rabais et accès sont activés et valide dès réception du paiement complet.

3.3 Retards de paiement :

En cas de non-paiement dans les délais impartis, l'Association se réserve le droit de suspendre immédiatement et sans préavis l'accès aux à tout les services en ligne et en présentiel, sans préjudice des éventuels frais de rappel.

Article 4 – Reconduction tacite et Résiliation

4.1 Reconduction automatique :

Afin de garantir la continuité de l'accès aux prestations et aux services de l'Association, la cotisation et les abonnements sont conclus pour une durée initiale de 12 mois et se renouvellent automatiquement pour une période identique à l'échéance.

4.2 Modalités de résiliation :

Pour faire obstacle à la reconduction automatique, le membre et/ou donateur doit notifier sa demande de résiliation par écrit (e-mail officiel de l'Association) au minimum 30 jours avant la fin de la période d'abonnement ou de cotisation en cours.

4.3 Devoir d'information :

L'Association s'engage à informer, le membre particulier et/ou les donateurs, par e-mail du renouvellement imminent de son abonnement ou de sa cotisation ainsi que de sa date limite de résiliation, au moins 30 jours avant ladite date.

Article 5 – Spécificités des prestations « En Présentiel »

5.1 Règlement intérieur et comportement :

Pour toutes les activités se déroulant dans des locaux physiques ou lors d'événements organisés par l'Association, le participant s'engage à respecter les règles de sécurité, d'hygiène et de comportement en vigueur. L'Association se réserve le droit d'exclure immédiatement tout utilisateur ayant un comportement inapproprié ou dangereux, sans droit à un remboursement.

5.2 Absences et annulations du fait du client :

Toute absence à une séance, un atelier ou un événement présentiel réservé ne donne droit à aucun remboursement ni report.

5.3 Cas de force majeure et fermetures :

Si l'Association est contrainte d'annuler une prestation physique ou de fermer ses locaux pour un cas de force majeure indépendante de sa volonté (intempéries, dégâts, directives administratives), elle s'efforcera de proposer une alternative en ligne ou un report. À défaut, un avoir équivalent sera émis, excluant toute demande de dommages-intérêts.

Article 6 – Spécificités des prestations « En Ligne »

6.1 Accès et sécurité des comptes :

Les identifiants et mots de passe permettant d'accéder aux services en ligne sont strictement personnels et confidentiels.

- Pour les particuliers : L'accès est strictement individuel.
- Pour les donateurs (personnes morales/associations) : L'accès est unique et nominatif.

Toute transmission, partage ou diffusion d'identifiants à des tiers en dehors du cadre autorisé entraîne la suspension immédiate et définitive de l'accès, sans remboursement.

6.2 Disponibilité technique :

L'Association s'efforce de maintenir ses services en ligne accessibles 24h/24. Toutefois, sa responsabilité ne saurait être engagée en cas d'interruption temporaire pour maintenance, de défaillance du réseau internet du client ou de pannes techniques imputables à ses prestataires tiers (hébergeur, plateforme de visioconférence).

Article 7 – Protection des données personnelles (LPD)

L'Association collecte et traite les données personnelles de ses membres et clients conformément à la nouvelle Loi fédérale sur la protection des données (LPD) entrée en vigueur le 1er septembre 2023. Les données collectées sont strictement nécessaires à la gestion des adhésions, à la fourniture des services et à la facturation. Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers sans consentement préalable. Chaque utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données sur simple demande.

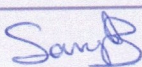
Article 8 – Droit applicable et For juridique

Les présentes CGV sont exclusivement soumises au droit matériel suisse.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution amiable. À défaut d'accord, le for juridique exclusif est établi auprès des tribunaux compétents du lieu du siège de l'Association, soit à Genève, Suisse.

Fait à Genève, le 11 / 09 / 2026

Signature du Comité: (avec mention « lu et approuvé »)

Schreiber Laure	Benghalia Samy
Présidente	Membre Comité
 lu et approuvé	lu et approuvé 

PATTES''MINUTES
- ASSOCIATION -
1201 GENEVE
247.481.263
INFO@PATTESMINUTES.CH